

SYNDICAT DES MOBILITÉS DE TOURAIN

COMITÉ SYNDICAL DU 17 DECEMBRE 2025

Convocations adressées le : mercredi 10 décembre 2025

Nombre de délégués titulaires présents : 07

Nombre de délégués suppléants à voix délibérative présents : 01

Nombre de pouvoirs attribués : 0

Nombre de délégués votants (dont pouvoirs) : 08

Nombre de titulaires en exercice : 14

Titulaires présents :

Armelle AUDIN ; Christophe BOULANGER ; Armelle GALLOT-LAVALLEE ; Christian GATARD ; Michel GILLOT ; Patrick LEFRANCOIS ; Franck MAZET.

Suppléants à voix délibérative :

Corinne CHAILLEUX ;

Suppléants sans voix délibérative :

Néant.

Titulaires ayant reçu un pouvoir par un autre titulaire :

Néant.

Absents excusés :

Olivier CONTE ; Emmanuel DENIS ; Laurent RAYMOND.

Secrétaire de séance :

Franck MAZET.

C 25/12/05 – TRANSPORT - PRESENTATION DU SERVICE EXPRESS
METROPOLITAIN DE TOURAIN (SERM)

Monsieur Christophe BOULANGER, 1^{er} Vice - Président, donne lecture du rapport suivant :

Le projet de Service Express Régional Métropolitain (SERM) de Touraine vise à transformer en profondeur la mobilité autour de la métropole de Tours. Il repose sur trois piliers fondamentaux :

- renforcer l'offre de mobilité tous modes confondus : train, car, autopartage, covoiturage, vélo, transport à la demande ;
- favoriser l'interconnexion des modes de transport par l'aménagement de pôles d'échanges multimodaux et le développement de services associés (tarification intégrée, nouveaux canaux de vente de titres de transport, etc.) ;
- articuler le développement des mobilités avec l'aménagement urbain.

Ce projet a été initié en janvier 2023 par la signature de la déclaration d'intention « Pour un RER en Touraine » par les présidents de la Région Centre-Val de Loire, de Tours Métropole Val de Loire, du Syndicat des Mobilités de Touraine, ainsi que des EPCI du département d'Indre-et-Loire.

L'année 2023 a permis de préciser les ambitions du projet, notamment à travers l'organisation d'ateliers de concertation avec les EPCI en octobre et novembre, suivie de la signature du volet Mobilités du Contrat de Plan État-Région (CPER) 2021-2027, dans lequel une enveloppe de 44 M€ a été dédiée au lancement des projets SERM en région Centre-Val de Loire. Cette dynamique s'est conclue par la tenue du premier comité de pilotage, qui a permis de définir le périmètre, les objectifs et la gouvernance du projet.

Par ailleurs, le projet s'inscrit pleinement dans le cadre de la loi SERM, adoptée le 27 décembre 2023, en conformité avec les attendus de l'État.

Depuis début 2024, l'ensemble des partenaires impliqués collaborent activement à l'élaboration de feuilles de route opérationnelles, traduisant les ambitions formulées en 2023. À ce jour, six études préalables ont été menées, et près de soixante groupes de travail thématiques ont été organisés, associant systématiquement les collectivités membres du comité de pilotage.

Une concertation publique s'est tenue à l'été 2025, confirmant l'intérêt et les attentes fortes des citoyens à l'égard de ce projet.

Le projet de SERM de Touraine a obtenu en juin 2024 la labellisation du Ministère des Transports, attestant de sa conformité avec les objectifs de la loi SERM. L'étape suivante consiste à solliciter l'obtention du statut SERM, pour lequel un dossier complet a été rédigé, précisant les orientations du projet, son fonctionnement et son plan de déploiement.

Initialement absent de la première liste nationale des projets SERM potentiels, le territoire tourangeau a su, grâce à la mobilisation unanime de ses élus, s'imposer comme un projet de référence au niveau national, cité en exemple par de nombreux médias et reconnu comme particulièrement prometteur.

Afin de consolider cette dynamique, il est proposé que chaque membre du comité de pilotage adopte une délibération de principe en faveur du projet, allant ainsi au-delà des exigences de l'État, qui ne requièrent qu'une délibération des autorités organisatrices de la mobilité.

Objet du rapport :

Le projet de délibération a pour objet l'approbation du dossier de demande de statut du projet de Service Express Régional Métropolitain (SERM) de Touraine.

Description du dossier de demande de statut SERM

Le dossier de demande de statut présente l'ensemble des travaux engagés depuis 2023 en vue de définir une feuille de route opérationnelle pour la mise en œuvre du Service Express Régional Métropolitain (SERM) de Touraine. Les principales actions structurantes sont détaillées ci-dessous.

Concernant l'offre de transport, le projet prévoit à l'échelle du SERM un triplement de l'offre ferroviaire et un doublement de l'offre de cars, avec une amplitude horaire élargie de 5h à 23h. Il vise également à améliorer les temps de parcours et à renforcer les fréquences. À l'horizon 2040, 30 gares bénéficieront d'un passage toutes les 30 minutes en heure de pointe, contre seulement 5 aujourd'hui. Le projet prévoit la création de 5 gares nouvelles et l'aménagement d'une trentaine de pôles d'échanges multimodaux, portés par les collectivités et le concessionnaire autoroutier. Le réseau sera complété par de nouvelles offres en covoiturage, autopartage, transport à la demande, ainsi qu'une politique vélo ambitieuse favorisant le rabattement vers les gares et pôles d'échanges.

Concernant les services multimodaux, le projet vise à faciliter les correspondances entre modes de transport et à fluidifier l'achat de titres, grâce à plusieurs dispositifs : une intégration tarifaire Rémi–Fil Bleu dès le 1er septembre 2025, permettant aux usagers de voyager indifféremment sur les réseaux Fil Bleu et Rémi pour certains trajets internes à la Métropole ; le déploiement d'un MaaS (Mobility as a Service), application unique permettant l'achat de titres combinés sans rupture, disponible fin 2025 ; l'ouverture d'un guichet commun Rémi–Fil Bleu en gare de Tours, prévue pour mi-2026 ; la mise en place d'un passe SERM, inspiré du Navigo francilien, permettant de circuler sur l'ensemble des transports publics du périmètre SERM.

Concernant l'aménagement du territoire, le projet vise à désenclaver les secteurs peu desservis, facilitant l'accès à l'emploi, aux établissements d'enseignement et soutenant le développement économique. Il prévoit également de repenser les abords des gares et pôles d'échanges pour intensifier leurs fonctions urbaines et

structurer le territoire autour d'un réseau de mobilité renforcé. Une feuille de route Accessibilité PMR accompagne le projet, avec des mesures concrètes pour améliorer les déplacements des personnes en situation de handicap.

La gouvernance du SERM sera assurée par un Groupement d'Intérêt Public (GIP) SERM, dérogatoire aux GIP traditionnels, garantissant la coordination entre maîtres d'ouvrage et financeurs. Sa création est prévue fin 2026, sous réserve de l'obtention du statut SERM par l'État.

Le financement repose sur deux principes. D'une part, la Région, l'État, la Métropole, le Syndicat des Mobilités de Touraine et la Communauté de communes Chinon Vienne et Loire financeront ensemble les opérations les plus lourdes, telles que les infrastructures nouvelles, le matériel roulant (hors État), le fonctionnement des trains et cars (hors État), sous réserve des capacités financières et des votes budgétaires. D'autre part, les EPCI, les communes et le Département mobiliseront les crédits disponibles pour des projets alignés avec les objectifs du SERM et relevant de leurs compétences, notamment l'aménagement des pôles d'échanges multimodaux, les pistes cyclables, les arrêts de car et l'animation urbaine des quartiers de gare et PEM, également sous réserve des capacités financières et des votes budgétaires.

Le projet est phasé sur la période 2025–2040, avec une mise en œuvre progressive. Dès 2026, des études approfondies seront lancées pour préparer les aménagements nécessaires à l'offre cible des échéances 2030 et 2035. Les premières actions concrètes seront engagées rapidement, en cohérence avec les moyens disponibles.

En conséquence, il est proposé au Comité syndical d'adopter la délibération suivante :

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

- **Vu** le Code général des collectivités territoriales,
- **Vu** la déclaration d'intention « Pour un RER en Touraine » en date du 27 janvier 2023,
- **Vu** le compte-rendu du Comité de pilotage du projet SERM du 28 novembre 2023,
- **Vu** le volet Mobilités du Contrat de plan État-Région 2021-2027, signé le 6 février 2024,
- **Vu** la convention relative au financement de la mission d'accompagnement technique par SNCF Réseau et Gares & Connexions, dans le cadre des études d'opportunité et d'aide à la décision pour le développement des mobilités régionales des étoiles d'Orléans et de Tours, ainsi que pour la liaison Orléans-Tours, signée le 14 mai 2024,
- **Vu** la convention de financement relative à la réalisation d'études prospectives des mobilités en vue de constituer des SERM dans l'Orléanais et en Touraine, signée le 16 mai 2024,
- **Vu** le compte-rendu du Comité de pilotage du projet SERM du 5 juin 2024,

- **Vu** le dossier de labellisation du SERM de Touraine et le courrier signé par le Président de Région, le Président de la Métropole, le Président du Syndicat des Mobilités de Touraine, la Présidente du Département d'Indre-et-Loire, la Présidente de la Communauté de communes Autour de Chenonceaux Bléré Val de Cher, la Présidente de la CC du Castelrenaudais, le Président de la CC Chinon Vienne et Loire, le Président de la CC Gâtine-Racan, le Président de la CC Loches Sud Touraine, le Président de la CC Touraine Est Vallées, le Président de la CC Touraine Ouest Val de Loire, le Président de la CC Touraine Val de Vienne, le Président de la CC Touraine Vallée de l'Indre et le Président de la CC du Val d'Amboise, adressé au Ministre délégué auprès du Ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, chargé des Transports, en date du 10 juin 2024,
- **Vu** le courrier du Ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et du Ministre délégué chargé des Transports, relatif à la labellisation du projet de Service Express Régional Métropolitain de Touraine, en date du 4 juillet 2024,
- **Vu** le compte-rendu du Comité de pilotage du projet SERM du 21 janvier 2025,
- **Vu** le compte-rendu du Comité de pilotage du projet SERM du 20 mai 2025,
- **Vu** la décision d'annonce de la concertation publique relative au SERM de Touraine, se tenant du 16 juin au 15 juillet 2025, visant à informer préalablement le public du territoire concerné et à recueillir ses avis et observations, en date du 2 juin 2025,
- **Vu** le compte-rendu du Comité de pilotage du projet SERM du 30 septembre 2025,
- **Vu** le bilan de la concertation publique relative au SERM de Touraine, publié en octobre 2025.

DECIDE,

- de soutenir le projet de Service Express Régional Métropolitain (SERM) de Touraine ;
- d'émettre un avis favorable à la transmission à l'État du dossier de candidature en vue de l'obtention du statut de SERM pour le territoire de Touraine.
- de faire émerger une étude pour la faisabilité d'une halte à La Riche.

Le Comité syndical adopte à l'unanimité.

Pour extrait conforme et certification du caractère exécutoire,

Le secrétaire de séance,  Franck MAZET	Pour le Président et par délégation,  La Directrice, Soazic LE GUEN
---	---